

Les subsides

Je soutiens que le gouvernement actuel est en train de fausser entièrement la définition d'un paiement d'appoint. Ce n'est pas un paiement calculé en fonction de la superficie. Ce n'est pas un paiement basé sur la quantité vendue. Un paiement d'appoint représente la différence entre le coût d'un produit et le prix qu'il faut le vendre, parce que ce ne sont pas les producteurs agricoles qui établissent les prix, mais ce sont eux qui les reçoivent. Contrairement à l'industrie manufacturière et aux professions libérales, les agriculteurs doivent prendre ce qu'on leur offre. Un paiement d'appoint représente l'écart entre le prix qu'ils reçoivent et leur coût de production.

Cela ne s'applique pas seulement aux céréales de l'Ouest. Il y a aussi ce qui est arrivé aux producteurs de maïs et de fève soja de l'Ontario et du Québec à cause du projet de loi agricole des États-Unis. Il faut un paiement d'appoint pour les agriculteurs de tout le Canada. Nous sommes entièrement d'accord là-dessus dans l'Ouest. Le gouvernement parle de répartir 1 milliard de dollars entre les producteurs de diverses denrées. Ce n'est qu'une misère. Ce n'est pas un paiement d'appoint. Ce n'est certes pas suffisant pour compenser les coûts de production des agriculteurs. Aucun autre secteur de notre économie n'est plus efficace que l'industrie agricole. Elle est devenue trop efficace pour son bien. Que fait-on pour les en remercier? On leur paye des prix de plus en plus bas, alors que les coûts sont de plus en plus élevés. Au cours des 25 dernières années nous avons perdu des dizaines de milliers de producteurs.

• (1540)

La question est la suivante: à combien doivent se monter les versements de compensation? Si l'on fixe le prix d'un boisseau de blé de printemps n° 1 à 2 \$, et le prix des autres céréales et des différentes qualités en conséquence, la facture se monterait à 2 milliards. Pour aider les producteurs de maïs et de soja, en Ontario et au Québec par exemple, ainsi que ceux d'autres denrées dans l'ensemble du pays, il faudrait un autre milliard. Voilà ce qu'il faudrait pour intervenir de façon sensible, selon les principes des versements de compensation.

Si nous répartissons 1 milliard entre tous les producteurs de toutes les denrées—les céréaliculteurs de l'Ouest recevront peut-être alors deux cents dollars—nous en serons revenu au 1 \$ par acre, jusqu'à un maximum de 200 acres, que préconisait M. Diefenbaker, lorsqu'il hurlait partout que les agriculteurs voulaient la parité et non la charité. Ils reçurent deux versements avant que le programme ne soit annulé. Il semblerait que nous soyons dans le même genre de système. La question est alors: pour qui? Si l'on vise tous les producteurs, il faut que la somme soit suffisante.

Où trouver cet argent? Il y a environ deux mois, mon chef de parti s'est dit d'avis que si le gouvernement obligeait immédiatement tous ceux qui, depuis le 1^{er} avril dernier, n'ont payé aucun impôt sur le revenu à en payer, et s'il mettait fin, rétroactivement au 1^{er} avril, aux échappatoires que contient le régime fiscal des sociétés, il toucherait les 3 milliards de dollars nécessaires aux paiements d'appoint.

J'ai une autre solution, dont j'ai fait part à la Chambre. Les livres du Canada font état d'un manque à gagner d'environ 38 milliards de dollars, je dis bien milliards, au titre des impôts différés des sociétés. Qu'on impose sur ces crédits des intérêts au taux d'escompte d'un peu plus de 8 p. 100, et nous obtiendrons les 3 milliards en question. Ces impôts, qui ne seront

vraisemblablement jamais payés, s'accumulent depuis le début des années 50. Le report fiscal est une mesure parfaitement légale pour les sociétés.

Je peux citer d'emblée le nom de trois sociétés qui ont reporté en tout de 5 à 6 milliards de dollars en impôts. Il s'agit de Bell Canada, d'Inco et du Canadien Pacifique. Elles doivent chacune plus de 1,5 milliard de dollars au fisc en impôts différés. Si nous leur imposons un taux d'intérêt modique sur cette somme, un taux que nos agriculteurs ne pourraient obtenir, nous aurions nos 3 milliards de dollars. J'espère que le gouvernement se raviserait à ce propos. En pareil cas, les députés seraient tous avec lui de tout coeur.

Je voudrais passer maintenant au libre-échange, à la libéralisation des échanges ou à l'entente sur le libre-échange, puisque cette terminologie n'a pas cessé d'évoluer depuis un an. J'ai parlé au début de l'obstacle constitutionnel que représentait pour nous le système politique américain. En fait d'obstacles, nous nous heurtons non seulement au président et à son gouvernement, mais aussi à l'*International Trade Commission*. Mon collègue, le député de Humboldt—Lake Centre (M. Althouse) est revenu systématiquement à la charge à ce propos. Il ne faut pas oublier les droits constitutionnels du Congrès, du Sénat et de chaque État en particulier.

Depuis dix ans, on nous impose des droits compensateurs—ou on nous ferme complètement les frontières—concernant des produits comme le poisson salé, le poisson frais, le porc, le bétail sur pied ou en carcasses, le bardeau, le bois d'oeuvre, l'acier et même les framboises. J'ignorais que nous exportions des framboises aux États-Unis. Je sais, cependant, que le Québec, l'Ontario et la Colombie-Britannique en exportent beaucoup. Il est grand temps de rappeler les États-Unis à l'ordre. Ce pays a non seulement conclu une entente internationale sur le blé et un accord international sur le grain, mais aussi un traité sur les pêches. Ce traité a été ratifié par le gouvernement du Canada, signé par le président des États-Unis et rejeté ensuite par le Sénat américain. La situation des pêches de l'Atlantique n'a jamais cessé de se dégrader depuis. Les États-Unis ont aussi conclu le Traité Salt II sur la limitation des armements. Après des années de négociations, on est arrivé à s'entendre, ensuite le traité a été ratifié par l'Union soviétique et signé par le Président des États-Unis mais le Sénat américain l'a rejeté. Combien d'autres exemples nous faut-il pour apprendre notre leçon?

L'autre illusion du gouvernement, son rêve en couleurs, est le suivant. Le gouvernement rêve en couleurs, il croit que les producteurs et les manufacturiers d'une grande variété de denrées ont l'intention, pour plaire au Canada ou à tout autre pays, de ne pas faire le maximum pour augmenter si peu que ce soit leur part des marchés des denrées aux États-Unis. Le Congrès américain ne le permettra pas. Il ne l'a jamais permis et il n'est pas à la veille de le faire.

J'ai entendu des éleveurs parler de projets grandioses au sujet d'augmentation qu'apporterait le libre-échange à notre marché des bestiaux. A trois reprises, au cours des années 60 et au début des années 70, quand les Américains ont constaté que nous exportions plus de 400 000 têtes chez eux, ils ont fermé la frontière. Les éleveurs de porc et ce profiteuse de Pocklington, qui veut bâtir une grosse usine de traitement du porc à North Battleford, se sont faits des illusions quand ils ont pensé